

Je ne suis pas certain du sens de cette déclaration mais elle semble se rapprocher de mon argument. Nous voulons prendre des dispositions réalistes; il nous faut pour cela des chiffres réalistes et l'occasion de les examiner complètement et minutieusement. Je ne m'écarte pas d'un iota de mon argument. . .

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre désire-t-il poser une question? Il appartient au député de Hillsborough d'accepter ou de rejeter la question.

**L'hon. M. Kierans:** Le député parle de chiffres dignes de foi. Prétend-il que ces chiffres ne le sont pas?

**M. Macquarrie:** Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que j'ai employé l'adjectif «réaliste». Depuis 11 ans j'ai toujours tenu à attendre qu'un député finisse son intervention pour prendre la parole. Je voudrais bénéficier de la même courtoisie. Le passage du rapport annuel du ministre est le dernier texte que j'ai lu à ce sujet. Par souci d'aboutir à des chiffres réalistes, qui reflètent la réalité de l'heure, il nous faut examiner plus à fond les documents que le ministre nous a remis.

Mais, il y a, en plus des statistiques, des questions générales qui préoccupent les députés et leurs commettants. Le projet de loi actuel ne se borne pas à majorer le prix des timbres-poste; il va beaucoup plus loin. Certaines gens désinvoltes diront peut-être qu'en augmentant le prix des timbres-poste, le ministre voudrait que les Canadiens contribuent «à coups de langue» à la prospérité du pays. Mais il y a plus qu'une révision du tarif postal. On reconnaît dans le projet de loi le rôle important du gouvernement en ce qui concerne la presse.

Les remarques du ministre à ce sujet m'ont frappé. Le bill définit en un sens le rôle des journaux canadiens. Il établit une échelle de tarifs détaillée. Il s'attribue un rôle considérable dans la diffusion des idées. Il va jusqu'à évoquer des considérations d'ordre international. Il fait une distinction à l'égard des publications étrangères et établit à leur sujet des tarifs spéciaux. D'aucuns y verront même des tarifs préférentiels dans certains cas. Il s'agit donc d'un domaine singulièrement important. Les propriétaires de journaux au pays sont très inquiets. Ce n'est pas qu'un député de notre parti doive se montrer particulièrement soucieux du sort réservé aux journaux canadiens. Ces derniers ne se sont pas tellement préoccupés du nôtre durant ces vingt dernières années. Mais ils jouent un rôle important dans toute démocratie.

La liberté de la presse ne représente pas un concept nouveau ou ésotérique. Comme la plupart d'entre nous, le ministre a entendu les commentaires de nombreux journalistes.

Parmi ceux qui lui ont écrit, il y a le rédacteur du *Devoir*, M. Claude Ryan, toujours réfléchi et perspicace. J'aimerais vous citer quelques extraits d'une lettre ouverte à M. Eric Kierans qui a paru dans cet excellent journal le 12 octobre. Elle débute par une foule d'éloges mérités à l'adresse du ministre. De fait, en lisant le *Globe and Mail* de Toronto ce matin, j'étais convaincu que la véritable stature de cet homme dépassait de beaucoup l'ordinaire.

J'étais tellement impressionné que j'ai failli abandonner ma lecture, mais non pas tout à fait. M. Ryan écrit ce qui suit:

● (4.40 p.m.)

Vous avez dirigé en postulat sacré le principe de la rentabilité du service postal. Là-dessus, certains députés vous ont posé des questions pertinentes. Tout en acceptant le principe d'un nécessaire équilibre dans les comptes du gouvernement, ils vous ont demandé en vertu de quels critères vous aviez décidé, à ce moment particulier, de pénaliser avec une lourdeur excessive certains secteurs très limités de la clientèle qui bénéficie tous les jours de l'ensemble de l'activité gouvernementale. Pourqu'oi, par exemple, érigez-vous en principe sacré l'objectif de la rentabilité du service postal, alors que vous voterez bientôt des subsides considérables visant à combler les déficits d'autres secteurs de l'activité gouvernementale qui pourraient tout aussi bien être choisis comme cibles de votre génie rationalisateur?

Parlons d'abord de l'augmentation des frais d'expédition du courrier de deuxième classe, comprenant un journal comme *Le Devoir*. Si les chiffres qu'ont fournis certains journaux sont fondés, vous doubleriez les frais d'expédition de la matière rédactionnelle, et vous porteriez de \$0.04 à \$0.15 la livre les frais d'expédition de la matière publicitaire. Des calculs rapides nous ont permis d'établir que, dans le cas d'un journal comme *Le Devoir*, ces augmentations entraîneraient une hausse d'environ 275 p. 100 par rapport aux frais auxquels nous avons été habitués.

M. Ryan plaide avec éloquence et, je crois, équitablement, une cause à laquelle le ministre ne semble guère attaché. Il termine ainsi:

Même si vous aviez voulu, M. Kierans, porter un coup mortel à la presse quotidienne d'importance moyenne, vous auriez difficilement pu imaginer un projet plus ingénieux que celui dont vous êtes fait le parrain. Je connais votre attachement à la liberté de la presse et au droit des citoyens à l'information. Je connais aussi votre aptitude à modifier vos vues lorsque vous vous êtes trompé. C'est pourquoi j'espère que vous aurez pu réviser à temps les projets inacceptables et inéquitablement que vous avez dévoilés dans le bill C-116.

La lettre de M. Ryan et les instances de nombreuses personnes qui pensent comme lui ont soulevé des problèmes extrêmement importants. On a beau parler des éditeurs, nous savons ce qu'il arrivera quand ces tarifs seront augmentés. Nous savons qui finira par les payer. Ce sera le citoyen, l'abonné ou bien, dans le contexte du débat actuel, l'usage des postes. Nous ne pouvons pas écarter avec désinvolture des instances comme celles de M. Ryan.